Vol. XLII — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 20 Aout 1913. — No. 42

ABONNEMENT

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe (compris le port) ..... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1re insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE, 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

LA SITUATION

Nous soumettons à la très sérieuse attention de nos lecteurs et de la population catholique de cette province la consultation Andrews, dont nous publions le texte même.

Cette consultation a été demandée à l'éminent avocat par l'Hon. M. Coldwell, pour les catholiques.

Un arrangement entre la Commission scolaire de Winnipeg et les catholiques serait parfaitement légal, dit M. A. J. Andrews. Et il le prouve.

La lettre de M. Andrews contredit carrément l'opinion de M. Munson.

Le *Manitoba*, qui a pris corps-à-corps la consultation Munson dès qu'elle a été publiée, ne faisait pas fausse route!

Nous engageons les catholiques à redoubler d'efforts. Contre vents et marée leur cause fait du chemin.

On pourra fendre des cheveux en quatre; on pourra faire tant qu'on voudra des argumentations savantes; on pourra épiloguer et philosopher sur la divergence des opinions légales: la Commission scolaire peut, si elle le veut, accepter l'interprétation favorable, celle qui a pour elle—sauf respect et hommage à M. Munson—la logique grammaticale des mots, la logique des faits existants, la logique des circonstances qui ont amené la loi de 1912, la logique du but déclaré de cette loi. C'est à la lumière de toutes ces logiques essentielles qu'on court chance de faire de la saine jurisprudence!

Nous ne savons encore quelle réponse les Commissaires feront à la requête des catholiques, réaffirmée par M. le docteur McKenty revenant à la charge armé du document Andrews.

Nous espérons.

Nous demandons à la saine opinion protestante—la majorité, croyons-nous— de peser dans le plateau qui contient la pétition des catholiques.

Pour les catholiques, la voie est nettement tracée. Ils doivent donner le coup d'épaules avec un ensemble absolu. L'esprit de parti de leur part serait fatal.

Les libéraux catholiques de Winnipeg sentiront eux-mêmes la nécessité d'intervenir auprès de leurs chefs et de leurs journaux. Car c'est de là que vient surtout l'opposition. Nos amis les libéraux catholiques de Winnipeg doivent faire la preuve que leur influence vaut quelque chose dans les conseils de leur parti ils se doivent à eux-mêmes et ils doivent à tous leurs coreligionnaires de faire consentir l'état-major libéral de cette province à l'arrangement.

Par la voix de ses députés à la Législature, le parti libéral avait d'abord acquiescé à la loi Coldwell. Plus tard, en face d'opinions divergentes, il a pris une attitude hostile. C'est cette hostilité que les libéraux catholiques de Winnipeg ont la mission spéciale de faire disparaître.

Il y a à Winnipeg trente-mille catholiques; ils peuvent compter sur le loyal concours de toute la population catholique de la province; en l'occurrence ils ont de très solides appuis dans le public protestant.

S'ils veulent s'unir, le moment est proche où leur voix sera entendue.

A Propos des Ecoles dans les Villes

LA LETTRE DE M. A. J. ANDREWS, C. R.,

Winnipeg, Man., avril 28, 1913.

A l'Honorable G. R. Coldwell,
Ministre de l'Education
Winnipeg, Man.

Cher Monsieur,

Je réponds à votre lettre du 17 du courant. J'ai pris le temps d'examiner avec soin les questions que vous avez soumiss à mon opinion relativement à la pétition présentée par les contribuables et résidents catholiques romains au Bureau des écoles publiques de la ville de Winnipeg. Ces questions sont les suivantes:

1. Le Bureau des écoles de Winnipeg a-t-il le pouvoir, en vertu des dispositions de l'Acte des Ecoles Publiques, de se rendre aux requêtes contenues dans la dite pétition?

2. Les requêtes contenues dans cette pétition sont-elles ambigues en aucune manière et sont-elles limitées ou amoindries en aucune sorte par aucune des déclarations contenues dans la dite pétition et précédant la requête proprement dite?

3. Est-il contraire aux dispositions de l'Acte des Ecoles Publiques que des instituteurs portant vêtements ou costumes d'ordres religieux ou de congrégations de religieuses soient employés et enseignent dans les écoles publiques de la province?

4. Est-ce que les mots "propriétaire" ou "possédé par" comprennent, dans l'Acte des Ecoles Publiques, une propriété louée? Voir la clause d'interprétation.

OPINION

Pour plus de facilité, je réponds en même temps à vos questions 1 et 4.

1. L'Acte des Ecoles Publiques, sous le titre "Devoir des Bureaux dans les cités, villes et villages, déclare, (sous-section C de la section 125) que "ce sera le devoir du Bureau des Commissaires d'Ecoles dans chaque cité, ville ou village, d'acheter ou de *louer* des emplacements et maisons d'écoles, et de bâtir, réparer, meubler et tenir en ordre les maisons d'école, etc." La sous section K de la section 2 définit le mot "propriétaire" comme comprenant un *locataire* et l'expression "possédé par", telle qu'employée dans la sous section K de la section 2, doit, en regard des autres clauses, inclure, dans mon opinion, une bâtisse louée aussi bien qu'une bâtisse dont le Bureau d'Ecole possède le titre en propre. Donc, pour répondre aux questions 1 et 4 il est seulement nécessaire de considérer s'il y a quelque chose dans la pétition qui limiterait de telle sorte la manière en laquelle on voudrait que les écoles fussent administrées que l'acquiescement par le Bureau des Ecoles à la prière de la pétition serait illégal. J'ai lu avec soin la pétition, et aussi la correspondance qui a suivi et je trouve que la requête est: que les écoles, lorsqu'elles seront louées, soient administrées strictement en harmonie avec les dispositions de l'Acte des écoles publiques. Je suis, par conséquent, de l'opinion que le Bureau des Ecoles a le pouvoir, en vertu des dispositions de l'Acte des écoles publiques, d'accéder aux requêtes contenues dans la pétition. Quand je dis cela, cependant, je dois ajouter que je ne connais pas de procédure par laquelle on pourrait forcer le Bureau des Ecoles à accéder à la requête des pétitionnaires. Ceci est une chose qui, comme beaucoup d'autres, dépend de la volonté des électeurs de la cité de Winnipeg, lesquels électeurs contrôlent l'élection des commissaires. Si l'opinion publique est favorable à la requête des pétitionnaires, nous ne sommes plus en présence que d'une question de temps avant que les pétitionnaires aient la satisfaction de voir leurs désirs réalisés en la manière qu'ils le proposent, car la loi donne ample pouvoir.

2. Les requêtes contenues dans la pétition sont, suivant moi, claires et concises et aussi dépourvues d'ambiguité qu'il est possible au langage ordinaire de traduire la pensée. Il est vrai que la pétition réfèrait à ce qui se passe dans les provinces de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau Brunswick, mais je n'aperçois là dedans aucune suggestion qu'on devrait se départir des dispositions formelles de l'Acte des écoles publiques dans la mise en opération et dans la conduite de ces écoles, une fois qu'elles seront passées sous le contrôle du Bureau des Ecoles.

LA QUESTION DU VETEMENT

3. J'ai scruté avec soin l'Acte des Ecoles publiques, et ses amendements variés, et je n'y ai rien trouvé qui contrôle, ou fasse fonction de contrôler sur le vêtement ou costume d'aucun des instituteurs, ou quoique chose qui empêcherait les instituteurs de porter le vêtement qu'ils jugent approprié, du moment que ces vêtements sont modestes et decents. Je ne puis rien voir dans l'Acte des Ecoles Publiques qui empêcherait le port d'aucune couleur, grave ou gaie, dont les instituteurs, quels qu'ils soient, puissent désirer s'habiller. C'est à la *conduite* des écoles, enseignement et règlements généraux, à laquelle réfère la section 214 quand elle dit "que les écoles publiques seront non-confessionnelles et qu'on n'y fera aucun exercice religieux, excepté comme pourvu plus haut". L'intention n'est pas que les instituteurs et les écoliers soient non-confessionnels, parcequ'il est probable que chaque instituteur et chaque écolier appartiendra à quelque religion clairement définie; et si ces écoliers ou ces instituteurs avaient l'habitude de porter des vêtements, boutons ou emblèmes indiquant la religion à laquelle ils appartiennent, cela ne les empêcherait pas, dans mon opinion, soit d'enseigner, soit de fréquenter les écoles publiques. Je sais que M. J. H. Munson, C.R. a donné au Bureau des écoles une opinion qui diffère quelque peu de celle que j'ai exprimée ici, mais malgré mon respect pour cette opinion, je suis incapable d'avoir d'autres vues que celles que j'ai formulées ici.

Tout à vous,

ALFRED J. ANDREWS

L'Hon. M. Coderre

L'Hon. M. Louis Coderre, Secrétaire d'Etat, est passé à Winnipeg samedi dernier en route pour Victoria. Le ministre a assisté à un lunch donné par la ville de Winnipeg aux géologues qui se rendaient à la côte du Pacifique, et il a fait un discours très goûté.

En guise de reponse

Le *Free Press* nous pose des questions, comme à un petit garçon d'école!

Son intention est de brouiller les cartes le plus possible.

Nos articles étaient suffisamment clairs pour n'avoir pas besoin de développements autres que ceux que nous jugerons à propos de leur donner.

Nous sommes consternés de dire au *Free Press* qu'ils paraît beaucoup plus soucieux de dénaturer notre pensée que de se renseigner légitimement.

Ce que les catholiques ont de mieux à faire dans le moment, ce n'est pas d'argumenter avec le *Free Press*, c'est de s'unir en masse compacte et de frapper à grand coups de botte les hommes et les partis qui voudraient, en cette terre libre, traiter les catholiques comme des parias.

* * *

Une des meilleures preuves qu'on peut faire un arrangement à Winnipeg, c'est que la *Tribune* essaie de monter ses lecteurs contre les *écoles séparées!*

Comme question de fait, *La Tribune* sait fort bien que les catholiques demandent la reconnaissance de leurs écoles *comme écoles publiques.*

Le directeur de la *Tribune* a-t-il déjà oublié la leçon que lui ont donnée les électeurs catholiques du comté de Macdonald? Nous prenons note de la conduite de la *Tribune.*

* * *

Le *Winnipeg Catholic* dont la lettre pâteuse et bête a paru dans le *Free Press* de samedi dernier n'attend pas, nous l'espérons, une réponse de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint Boniface. Répondre aux injures d'un lâche anonyme, ce serait condescendance trop grande.

Quel est ce catholique masqué?

Nous voudrions bien le connaitre!

Qu'il se nomme et nous lui promettons de faire la polémique avec lui.

LA RECOLTE

La coupe du blé est générale dans les trois provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Malgré la tempête de jeudi dernier et des dommages sérieux soufferts ici et là, on peut dire que la récolte est peut-être la meilleure que nous ayons jamais eue.

Grâce aux efforts du Département de l'Agriculture de la province la main-d'œuvre est abondante; et la coupe du blé se fait dans de bonnes conditions.

Les Compagnies de chemins de fer se sont préparées soigneusement au transport du blé, et on peut espérer qu'il n'y aura pas de congestion du trafic.

Les banques, auxquelles incombe la tâche formidable de fournir les fonds nécessaires au mouvement des deux cent millions de minots de blé qui viennent de sortir du sol, ont fait des arrangements spéciaux avec les banques de Londres. De sorte que l'argent ne manquera pas. Ceux des cultivateurs qui le voudront pourront toucher leur argent aussitôt leur blé battu.

Le blé qui a passé à l'inspection jusqu'ici est de qualité excellente.

Voilà le bilan actuel de l'année agricole. Voilà, en vérité, de quoi réjouir profondément tous ceux qui travaillent, et qui ont confiance au pays de l'Ouest.

Les Cours a Bestiaux

Jeudi après-midi a eu lieu l'inauguration des nouvelles cours à bestiaux de Saint-Boniface.

Etaient présents, entre autres Sir Rodmond Roblin, premier ministre de la province, l'Honorable George Lawrence, ministre de l'Agriculture, l'Honorable G. R. Coldwell, ministre de l'Education, l'Honorable J. H. Howden, procureur-général Son Honneur le maire Deacon de Winnipeg, le contrôleur McLean de Winnipeg, l'échevin Marion de Saint-Boniface, M. J. R. Cameron, président du bureau des directeurs des Cours, M. John Woodman, architecte et M. J. H. Tremblay, entrepreneur, J. L. Smith, commissaire de la Saskatchewan, M. Stevens Bedson, représentant le Gouvernement de Manitoba dans le bureau des directeurs.

Dans son discours M. l'échevin Marion a dit quelle part importante la ville de Saint-Boniface avaient prise à la construction de ces Cours: il a déclaré que la ville était prête à faire de nouveaux efforts pour assurer le succès de l'entreprise. Il a exprimé l'espoir que ces nouvelles cours auraient pour résultat de faire baisser le coût de la viande pour le consommateur.

La mise en opération de ces cours à bestiaux a été cause d'une recrudescence d'activité du côté est de la rivière la Seine. Le secrétaire de la Chambre de Commerce de Saint-Boniface a reçu un grand nombre de demandes de renseignements pour des manufacturiers de l'Est et des Etats-Unis qui désirent se pourvoir d'emplacements autour des stockyards Cette demande de renseignements a contribué, avec plusieurs autres raisons, a décidé la Chambre du Commerce à faire une campagne de réclame en faveur de notre ville.

Le Transcontinental

L'entrepreneur O'Brien, qui a fait à peu près toute la construction du Transcontinental National entre Québec et Winnipeg, annonce que la ligne sera complétée et ouverte au trafic avant la première chûte de neige, et qu'il invitera probablement les intéressés, dès avant le 1er décembre prochain, à se rendre par train direct, de Québec à Winnipeg.

L'Hon. M. Chapais

L'hon. Thomas Chapais vient de publier un second volume de "Discours et Conférences."

Comme tout ce que publie M. Chapais, l'oeuvre doit être éloquente et substantielle.

Le gouverneur Sulzer devant l'"Impeachment Court"

La Législature de l'Etat de New-York, qui, par un vote de 79 contre 45 a porté contre le gouverneur Sulzer l'accusation d'avoir détourné des fonds électoraux à son profit, et l'a suspendu de ses fonctions, après avoir décrété qu'il devait subir un procès devant un tribunal spécial dit "Court of Impeachment," en présence du Sénat et des juges de la Court d'Appel, vient de décider que ce procès commencerait au mois de septembre prochain. La majorité démocratique de la législature a présenté au sénat la résolution qui avait été adoptée le matin, et aussitôt après, le sénat a annoncé qu'il donnerait ordre à la "Court of Impeachment" de se réunir au Capitole en la cité d'Albany, le 18 septembre à midi.

Un membre du Sénat a fait remarquer que le procès ne commencerait probablement que quelques jours après cette date.

Le Sénat, ainsi que la Législature, ont suspendu leurs séances pour jusqu'au 19 du courant.

Le lieutenant-gouverneur Martin H. Glynn a donné avis qu'il remplirait les fonctions de gouverneur, conformément à la constitution. Cependant, au dire des amis de M. Sulzer, celui-ci aurait l'intention de continuer à exercer ses pouvoirs; il usera même, paraît-il de tous les moyens qui sont à sa disposition pour garder sa position, et ce, en allégeant surtout, que la Législature n'avait pas le droit, à une session extraordinaire, de le condamner à subir son procès devant la "Court of Impeachment" Quelques-uns vont même jusqu'à dire que le gouverneur exigera la protection de la milice s'il le faut, pour empêcher le lieutenant-gouverneur de prendre sa place. On s'attend à ce qu'il y ait lutte entre les deux quand ils retourneront au Capitole.

Mme Sulzer qui, comme on le sait, a déclaré, pour sauver son mari, que c'est elle qui s'est servie des fonds électoraux, est très malade et le gouverneur a dû faire venir un spécialiste de New-York pour la soigner. Le gouverneur a dit alors à ses aviseurs légaux, que pour aucune raison, son épouse ne serait appelée à aller rendre témoignage. Et l'on a rapporté, d'autre part, que Madame Sulzer, qui souffre d'une forte crise de nerfs, ent à tout prix, à aller témoigner en faveur de son mari.

Le credit du Canada

SUR LES MARCHÉS FINANCIERS EUROPÉENS

Montréal, 18.—Le vice-président du Grand-Tronc est arrivé d'Angleterre. Il déclare que le crédit du Canada est excellent dans le monde financier européen et que notre pays sera capable d'obtenir tout l'argent dont il aura besoin pour ses grandes entreprises Néanmoins, les taux d'intérêts des prêteurs anglais seront augmentés et les demandes de garantie plus fortes.

On croit qu'à l'automne l'argent sera moins rare Le Grand Tronc a beaucoup de crédit làbas.

Plusieurs de ceux qui avaient acheté des terrains dans l'Ouest ont été désappointés. Mr. Wainwright leur conseille de conserver leurs acquisitions et qu'ils réaliseront plus tard de gros profits.

Dans le Monde Religieux

Dimanche dernier a eu lieu à l'Eglise de l'Immaculée Conception l'intronisation de Mgr Cherrier comme protonotaire apostolique. Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface était présente. Les lettres romaines conférant à Mgr Cherrier cette nouvelle fonction ont été lues par M. l'abbé Béliveau.

La sainte messe a été célébrée pontificalement par M. l'abbé Cherrier, assisté de M. l'abbé McNeil comme diacre et de M. l'abbé Béliveau comme sous-diacre.

Le sermon a été prononcé par le Révérend Père Blain, S.J.

A l'issue de la messe les paroissiens ont présenté à leur curé une adresse de félicitations; c'est M. J. Barry qui a fait la lecture de cette adresse. M. l'abbé Cherrier a répondu avec onction, et Mgr l'Archevêque a clos la cérémonie par une allocution où il rendit hommage au talent et au zèle du nouveau titulaire et fit la revue de ses travaux comme éducateur.

Membres du Clergé présents: le *révérend* Père Lecompte, S.J. recteur du collège de Saint-Boniface, révérend Père Blain, S.J. révérend Père Dandurand, O.M. I., révérend Père Loriot, Messieurs les abbés Messier, Charpentier, McNeil, Béliveau, Lambert, Bertrand, et Baribault.

* * *

Le Révérend Père Lecompte, S J., ancien provincial des Jésuites au Canada et recteur du Collège de Saint-Boniface, est parti lundi matin pour Rome, où il assistera à un conventum de la Compagnie de Jésus. Il sera absent pendant deux mois. Le Révérend Père Gagneur le remplacera comme recteur.

* * *

Dimanche dernier, solennité de l'Assomption, la grand'messe a été célébrée par S. G. Mgr Béliveau, avec M. l'abbé Leroux comme diacre et M. l'abbé Messier comme sous-diacre. Le sermon a été donné par M. l'abbé De Munter.

Le gouvernement Huerta ne sera pas reconnu.

Le gouvernement des Etats-Unis persiste dans son refus de reconnaître le gouvernement Huerta au Mexique. Le gouvernement a été reconnu par les grandes puissances européennes. Le refus du gouvernement des Etats-Unis fait craindre une complication prochaine.

Le Grand Tronc Pacifique a Saint-Boniface

La Compagnie du Grand Tronc Pacifique, amie du confort et du progrès, a dernièrement établi une agence pour la vente de ses billets à Saint-Boniface.

Le nouveau bureau, No 60 Avenue Provencher, est des mieux situés: il est à proximité de l'Hôtel de-Ville et de l'Hôtel des Postes et est d'accès facile à la population de Saint-Boniface et des paroisses environnantes.

Notre concitoyen, M. M E. Sabourin, gérant de l'"Agence Cusson Limitée", maison bien connue de nos citoyens et des cercles financiers, d'assurance et de transport maritime,—a la direction de la nouvelle succursale du Grand Tronc.

Les connaissances générales que M. Sabourin possède sur transports, par chemin de fer ou par bateau, en Amérique ou en Europe, lui permettent de bien servir la clientèle, (touristes ou voyageurs en affaires) et de faciliter tout voyage par des renseignements exacts, et en français.

Le public de langue française apréciera certainement ces arrangements du Grand Tronc Pacifique; on lui procure les mêmes avantages qu'au public de Winnipeg. Par son acte le Grand Tronc nous fait en même temps voir que les Compagnies sérieuses prévoient pour Saint-Boniface un progrès constant.

A notre nouvel agent local on doit souhaiter beaucoup de succès; et il convient d'accorder une part légitime de patronage à une Compagnie qui reconnait ainsi l'importance qu'il y a à bien servir le public de notre ville.

SONNET A LA VIERGE

On a bien souvent parlé du "Sonnet à la Vierge" écrit en 1855 par Henri Rochefort, alors âgé de 24 ans. Nous croyons intéressant d'en reproduire le texte:

Toi, que n'osa frapper le premier anathème,
Toi, qui naquis dans l'ombre et nous fit voir le jour;
Plus reine par ton cœur que par ton diadème,
Mère avec l'innocence, et vierge avec l'amour.

Je t'implore là-haut, comme ici-bas je t'aime,
Car tu conquis ta place au céleste séjour;
Car le sang de ton Fils fut ton divin baptême,
Et tu pleuras assez pour régner à ton tour.

Te voilà maintenant près du Dieu de lumière.
Le genre humain courbé t'invoque la première.
Ton sceptre est de rayons, ta couronne est de fleurs.
Tout s'incline à ton nom, tout s'épure à ta flamme.
Tout te chante, ô Marie! Et pourtant, quelle femme
Même au prix de ta gloire eût bravé tes douleurs?

Chez les Reverendes Soeurs Grises

Jeudi matin, a eu lieu, dans la chapelle de la maison vicariale des Révérendes Soeurs Grises de Saint-Boniface, la prises d'habit de six religieuses, portant dans le monde les noms de Mademoiselle Anne Lord, St-Norbert; Melle P. Vallée, LaBroquerie; Melle P. Boily, LaBroquerie; Melle Dussault, Saint-Boniface; Melle Anne Trottier, Somerset et Melle Sarah McDonald, Saskatoon.

Sa Grandeur Mgr Béliveau, qui officiait, a prononcé le sermon de circonstance. Il avait comme assistants, M. l'abbé Messier, chapelain de la maison vicariale; M. l'abbé Giroux, curé de la paroisse de LaBroquerie et l'abbé Boivin, curé de la paroisse de Somerset.

Outre le clergé et la communauté on comptait parmi l'assistance, les parents des nouvelles religieuses.

Madame Joseph Bernier est partie mercredi pour la province de Québec, où elle passera quelques jours dans sa famille.

M. Clovis Dégagné est arrivé la semaine dernière d'un voyage de quelques semaines dans la province de Québec.

Tribune Libre

MONSIEUR LE RÉDACTEUR
du *Manitoba*,

J'ai lu avec étonnement la lettre de M. Liguori Gagné, ex-chef de police de la Cité de Saint-Boniface, publiée dans votre journal en mai dernier. Je croyais que le Conseil rectifierait ou réfuterait au moins en partie le contenu de cette lettre; car, les faits tels que relatés par M. Gagné étaient de nature à compromettre gravement l'honneur du Conseil; mais rien n'a encore été refuté, ni aucune explication donnée pour excuser ou justifier l'action du Conseil et il n'y a aucun doute maintenant que ce qui est contenu dans cette lettre est strictement vrai......Les remarques de M. Gagné sont bien justes quand il dit que sa destitution dans les termes qu'elle a été faite, ne peut qu'accentuer l'opinion des contribuables qu'il y a de la malhonnêteté dans le Conseil.

M. Gagné était très bien qualifié pour occuper une autre position dans quelques-uns des autres départements du service public de la Cité; par ses connaissances acquises durant ses nombreuses années de service et surtout par son intégrité et sa sobriété il aurait pu encore rendre de grands services, mais le Conseil n'a pas voulu lui en offrir une, montrant par là sa mauvaise foi.

M. Gagné est citoyen de Saint-Boniface depuis au-delà de trente ans, estimé et respecté de tous, les citoyens l'avaient choisi il y a près de 18 ans, pour prendre charge de tous les départements du service public de la Ville à l'exception de celui du Secrétaire Trésorier; il avait été nommé Chef de Police, chef du département des Incendies, Gardien de l'Hôtel-de-Ville et de la Prison; Gardien d'eclos, Peseur public, Inspecteur des Licences, Inspecteur des mauvaises herbes, Inspecteur sanitaire et Inspecteur des travaux publics, etc, etc, etc. pendant plusieurs années il a été le seul officier de police, et seul aussi pour remplir toutes les autres charges.

Nous, les anciens citoyens, connaissons son dévouement; la somme de travail qu'il accomplissait tous les jours était vraiment extraordinaire, son zèle surtout pour protéger la vie et la propriété des citoyens et à maintenir l'ordre public ne peut être surpassé; ses connaissances techniques, son esprit d'initiative et de discipline lui ont permis de remplir ces charges avec beaucoup d'efficacité, le Conseil lui-même le proclame dans sa lettre adressée à M. Gagné. "Et voici maintenant que le Conseil le destitue de la manière la plus ingrate: après avoir pris toutes les précautions pour que personne ne le sache à l'avance, on envoie un employé quelconque de la cité l'avertir de sa destitution et lui dire qu'il devait immédiatement remettre toutes ses charges entre les mains de son successeur;" je ne crois pas que le Conseil aurait pu commettre une action plus disgracieuse que celle-là, aussi tous les citoyens en sont indignés.

Quel contraste avec la Cité de Winnipeg qui n'a pas voulu laisser partir son Chef de Police l'année dernière, sans lui témoigner des marques d'estime et lui donner une forte pension annuelle! Aussi plusieurs citoyens bien en vue de Winnipeg expriment bien le sentiment de ceux de Saint Boniface en disant que le Conseil de la Cité de St-Boniface devait être honni et méprisé, "*Should be held in contempt*" pour cet acte de grosse injustice.

Le Conseil ne pouvant rien reprocher à M. Gagné a eu l'effronterie de donner pour excuse que c'était dans l'intétêt de la ville, financièrement, qu'il l'avait destitué, mais le Conseil ne dit pas pourquoi il l'a fait d'une manière aussi indigne.

Voyons un peu, maintenant, ce que le Conseil a fait pour économiser: immédiatement après la destitution de M. Gagné, le Conseil a augmenté les dépenses du département de la police et celui du feu, d'au moins trente pour cent, en augmentant les salaires et le nombre d'hommes, le département de police de cinq et celui du feu de huit; il a aussi acheté un auto et fait d'autres dépenses inutiles, et pour s'éviter la honte d'être amené en cour par M. Gagné, le Conseil a été obligé de lui payer $500.

Le département de police était le seul département administré avec économie, aussi c'est par miliers de piastres que le Conseil a dépensé inutilement depuis le départ de M. Gagné, et qu'arrive-t-il maintenant? Après avoir dépensé inutilement et avoir employé un grand nombre d'étrangers surtout dans le département des travaux publics parce que l'on voulait dépenser trop rapidement, le Conseil est obligé de renvoyer plusieurs citoyens, pères de famille, parce que tout l'argent est dépensé.

La destitution de M. Gagné dans les termes qu'elle a été faite, est une honte pour tout le Conseil, mais plus particulièrement pour ceux des conseillers qui l'ont voulue, ou qui pouvant s'y opposer ne l'ont pas fait; heureusement qu'il y avait des absents.

Ce qui suit est une copie d'une résolution adoptée par la "Ligue du Sacré-Coeur" de St Boniface et qui a été adressée à M. Gagné et au Conseil de la Cité; je désirerais la voir publiée dans votre journal en même temps que cettre lettre.

JOSEPH PATRY.

• • •

Monsieur L. Gagné,
Saint-Boniface.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la "Ligue du Sacré-Coeur" à sa dernière assemblée a adopté la résolution suivante:

"La Ligue du Sacré-Coeur désire exprimer à Monsieur Liguori Gagné sa haute appréciation des nombreux services rendus au public en général comme chef de police, et son zèle à faire observer les lois de la tempérance et de la morale au sein de notre Cité.

Les membres de cette Ligue regrettent que M. Liguori Gagné ait été renvoyé de sa charge de Chef de Police, et sans lui avoir donné de raisons, et que copie de la présente résolution soit transmise au Conseil de la Cité et à M. Liguori Gagné."

(Signé) J. A. BEAUPRÉ,
Secrétaire.

UNE FEMME SOUFFRIT DIX ANS

De maladies féminines—Rétablie à la santé par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

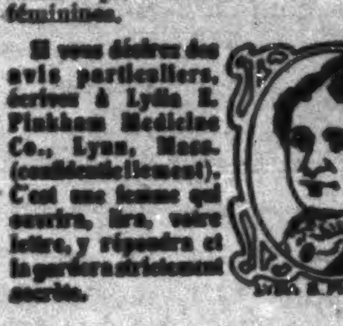
Belleville, N.E. Canada—"Je me soignai pendant dix ans pour les maladies féminines sans pouvoir être soulagée. Je lus, dans un journal, quelque chose au sujet du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham et je résolus de faire l'essai de ce remède. Je vous écris maintenant pour vous dire que je suis guérie. Vous pouvez publier ma lettre à titre de témoignage."—Mme. Sevrine Babine.

Une autre femme est guérie

Auburn, N. Y.—"J'ai souffert de nervosité pendant dix ans et j'endurais de si cruelles douleurs organiques qu'il me fallait parfois rester quatre jours au lit sans pouvoir manger ni dormir et sans vouloir que personne ne me parle ou m'incommode de quelque façon. Je souffrais quelques fois pendant sept heures consécutives. Différents médecins firent du mieux qu'ils purent pour moi, mais, il y a quatre mois, je commençai à faire l'essai du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham et je jouis maintenant d'une bonne santé."—Mme. W. H. Gill, 15 rue Pleasant.

Ce ne sont là que deux lettres parmi les milliers d'autres reconnaissantes que reçoit constamment la Pinkham Medicine Company de Lynn, Mass., et qui démontrent clairement quelles grandes choses accomplit le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham pour celles qui souffrent de maladies féminines.

Si vous désirez des avis particuliers, écrivez à Lydia E. Pinkham Medicine Co., Lynn, Mass. (confidentiellement). C'est une femme qui ouvrira, lira, votre lettre, y répondra et la gardera strictement secrète.



Le Sunlight Savon est supérieur aux autres savons, mais c'est lorsqu'il est employé suivant la méthode Sunlight qu'il démontre sa plus grande supériorité. Achetez Sunlight Savon et suivez les directions.

Joseph Bernier, M.P.P. H. P. Blackwood
Hon. Bernier A. Bernier

Bernier, Blackwood & Bernier
AVOCATS-NOTAIRES
Argent à prêter sur hypothèques.
Placement de capitaux privé
Bureaux : 401, Bloc Somerset
Avenue du Portage, Winnipeg
Téléphones: MAIN { 2079 / 4767

A. J. H. DUBUC, Consul Belge — W. B. TOWERS — ALFRED U. LEBEL

DUBUC & TOWERS
AVOCATS ET NOTAIRES
BUREAUX :
201-205 EDIFICE SOMERSET
AVE. PORTAGE, WINNIPEG, MAN.
CASIER POSTAL 443

Albert Dubuc — Jacques Mondor — Edmond Beaudry

DUBUC, MONDOR & BeAUDRY
Avocats, Avoués et Notaires
BUREAUX :
27 et 28 Edifice Canada Life
Coin Main et Portage
WINNIPEG, - - - MAN.
Telephones Main 8696 et Main 583
Placements de capitaux prives

DR. G. A. DUBUC
BUREAU
No. 81, AVENUE PROVENCHER
ST. BONIFACE
HEURES DE CONSULTATIONS
8 à 9 a. m.
1 à 4 p. m.
7 à 8 p. m.
TELEPHONE 1647
Visite tous les jours à l'Hôpital de St-Boniface.

Dr. LACHANCE
SPECIALITE :
CHIRURGIE ET MALADIES DE LA FEMME
SOMERSET BLOCK
CHAMBRE 245 AVENUE DU PORTAGE,
Téléphone Main 7204 WINNIPEG
CONSULTATIONS : 2 à 5 P. M.
Tél résidence Main 2613. St-Boniface

CHIRURGIEN

DR. R. J. HURST, MEMBRE DU COLLEGE Royal d'Angleterre, licencié médecin du Collège Royal à Londres. Spécialité: maladies nerveuses et maladies de femmes. Bureau 305, Bâtisse Kennedy, Avenue du Portage (en face Eaton). Phone Main 814. Heures de bureau, de 10-12, 3 5 et 7-9.

DR. N. A. LAURENDEAU
Ex-Interne de l'Hôpital de St-Boniface
BUREAU
No. 163, AVENUE PROVENCHER
ST-BONIEACE
HEURES DE CONSULTATIONS
8 à 9 a. m.
1 à 5 p. m.
7 à 8½ p. m.
TELEPHONE MAIN 1392

Dr. L. D. COLLIN
DES HOPITAUX DE PARIS
Ex-Interne des Hôpitaux de Montreal: St Paul et Notre-Dame
CONSULTATIONS : 2 À 5 P. M.
TELEPHONES : { BUREAU: MAIN 4639 / RESIDENCE: MAIN 4640
BUREAU : *CADOMIN BUILDING*
CHAMBRE 106
Coin Graham et Main - Winnipeg

F. DE GRAMONT
NOTAIRE PUBLIC
FERMES ET LOTS DE VILLE A VENDRE
ASSURANCES — ARGENT A PRÊTER
PHONE MAIN 13306
221 AVENUE McDERMOT
CHAMBRE 46

J. L. DEVAUX
Avocat, Notaire, etc.
308 Edifice McIntyre, - Winnipeg, Man.
TÉLÉPHONE MAIN 7488

J. GRYMONPRE
NOTAIRE PUBLIC, J. P.
Licencié en droit de la Faculté de Paris
283 Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE
Terres à vendre. Prêts hypothécaires.
Bureaux ouverts tous les jours de 8 à 9 A. M. 1 à 3, 8 à 9 P. M.
De Notaris Spreekt vlaamsch
Phone Main 1886

PURITY FLOUR

Gevaert & Deniset
IMMEUBLES
ENTREPRISES GENERALES
88 AVENUE PROVENCHER - - SAINT-BONIFACE
Téléphone Main 2354

PHONE MAIN 2354 — BOITES DE POSTE 9 et 26

The Progress Construction Co. Ld.
CAPITAL AUTORISE $250,000.00
Entreprise generale de Constructions au comptant et a terme

PROSPER GEVAERT, Président, Assistant-Gérant — FRANCOIS DENISET, Vice-Président, Gérant Général
HUBERT DUYVEJONCK, Secrétaire-Tresorier
Directeurs :
THEODORE BOCKSTAEL, MARCEL DELEEUW
OFFICE: 88 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE, - - - *MANITOBA*

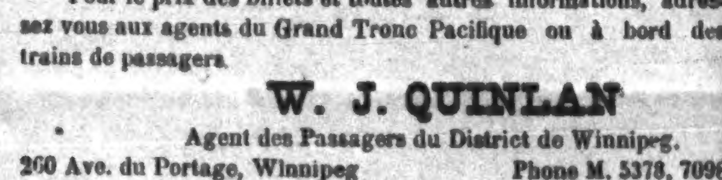
AVIS SPECIAL
Prenant effet le 6 Juin
SERVICE NOUVEAU ⇔ NOUVELLE ROUTE ⇔ CHARS DE PREMIERE CLASSE
"Premier Train" à 10.30 P. M.
WINNIPEG AU FORT WILLIAM
Apres cette date tous les
MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS
Faisant connection avec les bateaux
"HAMONIC" "SARONIC" "HURONIC"
DE LA NORTHERN NAVIGATION COMPANY

LES AVANTAGES DE LA NOUVELLE LIGNE

1.—Les Patrons auront la clef de leur chambre par les agents du Grand Tronc Pacifique avant d'arriver à Fort William, facilitant les passagers d'aller directement à leurs chambres sur les bateaux. Plus d'attente aux différents bureaux.
2.—Les employés des bateaux rencontreront les trains et aideront aux passagers à faire transporter les bagages à bord des bateaux.
3.—Tous les agents de billets de la ville ont des lits pour les chars dortoirs ainsi que pour les bateaux à la disposition des passagers.
4.—Vous voyagez dans des chars éclairés à la lumière électrique.
5.—Les connections des chars aux bateaux sont assurées.
6.—Les trains arrivent près des bateaux au Fort William ainsi qu'à Sarnia.
7.—Des bateaux spéciaux partent de Sarnia pour Toronto à l'arrivée des bateaux à Sarnia.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Pour le prix des billets et toutes autres informations, adressez vous aux agents du Grand Tronc Pacifique ou à bord des trains de passagers.



W. J. QUINLAN
Agent des Passagers du District de Winnipeg.
260 Ave. du Portage, Winnipeg — Phone M. 5378, 7098

Agent du Département Français: M. E. SABOURIN
CUSSON AGENCIES LTD, 60 Avenue Provencher, Saint-Boniface
Phone Main 4372

J. C. BACUEZ & CIE
BUREAUX:
Chambre 201, Bloc Somerset
Ave. du Portage - Winnipeg
TELEPHONE MAIN 624
112 Rue Aulneau
Saint-Boniface
TELEPHONE : MAIN 3819

Magnifique terre, ½ Section toute en culture **a echanger** pour Maison ou Lots à Winnipeg, St-Boniface ou environs.

ASSURANCES: Incendie, Vie, Accidents, Grêle, Bétail, Responsabilité, etc.

ARGENT A PRETER

Dr. P. J. Gallagher
Chirurgien-Dentiste
"DISMORR" BLOCK, SUITE 3
327 AVENUE DU PORTAGE
WINNIPEG
Le Docteur a la pratique du Collège de St-Boniface et parle les deux langues, le français et l'anglais.
PHONE M. 7929

Dr Louis F. BOUCHE
Chirurgien-Dentiste
Elève du Collège dentaire de la Nouvelle-Orléans; membre fondateur de la Société de Stomatologie; gradué du Collège dentaire de Chicago, collège américain de chirurgie dentaire.
3?2, RUE, McDERMOTT, coin de la rue Albert, en face des bureaux du Free Press et du Telegram.
Tél. 350

J. A. BEAUPRE
AVOCAT, NOTAIRE, ETC.
312 McINTYRE BLOCK
WINNIPEG

DR. M. GERVAIS
BUREAU
No. 426, RUE ST-JEAN-BAPTISTE
ST-BONIFACE
CONSULTATIONS
9 à 11 a. m.
1 à 4 p. m.
7 à 10 p. m.
TELEPHONE MAIN 3274

Taillon, Bonin, Morin & Laramee
AVOCATS
180 Rue Saint-Jacques
MONTREAL



The Guilbault Co.
Entrepreneurs LIMITE
DE TRAVAUX PUBLICS
MARCHANDS EN GROS ET EN DETAIL DE BOIS DE CHAUFFAGE DE TOUTES SORTES, CHARBON DUR ET MOU
MATERIAUX DE CONSTRUCTION, tels que: Gravier, Sable, Pierre, Ciment, Chaux, Plâtre, Tuyaux d'égoûts, etc.
BUREAUX ET COURS: Estimations fournies
Norwood, St-Boniface
Téléphones : { Bureaux, Main 604 / Cours à bois, M. 7442 — B. de Poste, 143

J. D'AOUST, TEL. MAIN 5598. — E. DUGAL, TEL. MAIN 7469

D'AOUST & DUGAL
Entrepreneurs de
Plomberie, Chauffage à eau chaude, air chaud et vapeur, Ventilation, Couverture, Plafond Métallique, Corniche et Echelle de Sauvetage.
Tel 6645 — B de P. 158
239 Ave Provencher (Coin rue Thibaut) St. Boniface

Platre Pour Muraille
LATTES
A L'EPREUVE DU FEU
Les marques **Empire** constituent une marchandise spéciale et sont les meilleurs plâtres brevetés qui soient sur le marché. Nos lattes EMPIRE remplacent avantageusement les lattes en bois et retardent considérablement le feu.
MANUFACTURÉS SEULEMENT PAR
MANITOBA GYPSUM CO. Ltd., Winnipeg, Man.

Un Fait Digne de Mention

Est que la bière enregistrée de Drewry

Refined ALE

est bonne pour la santé
Elle est faite avec une eau pure, de drèche et de houblon, pas de sédiment
DEMANDEZ-LA
E. L. DREWRY
WINNIPEG MAN.

BOUX BROS. CO.
ENTREPRENEURS
Estimations fournies pour ouvrage en plâtre, travaux en ciment, imitation de marbre.
59 RUE BERRY
Norwood, Manitoba
PHONE MAIN 3496

SANOL
POUR LES ROGNONS

Est une cure certaine pour la Gravelle, les Maladies des Reins et de la Vessie, pour tous les troubles des Rognons, le Lumbago et toutes maladies provenant de l'acide urique. Prix $1.50.

SANOL POUR LA DIABETE

Est un remède qui a obtenu de grands effets dans le traitement de la diabète, au Canada et aux Etats Unis. Prix $2.00.

SANOL, SEL DU SANG
SAL SANGUINIS

Ce sel est un excellent remède pour tous désordres de digestion, tels que Dyspepsie, Brûlement du cœur, Catarrhe gastrique, Estomac brûlé, etc. Prix 50 cts.

Nous ne publions pas de témoignages mais on peut les avoir en nous les demandant.

TheSanol Manufacturing Co., Ltd., Winnipeg, Man.
AGENT :
R. A. McRUER, Pharmacien
82 Ave. Provencher
St. Boniface, - Man.

—File complète du *Manitoba* à vendre. S'adresser aux bureau du *Manitoba*.

LA CUSSON
LUMBER Co. Limited.
Ave. Provencher, entre le pont de la Seine et le C. N. R
Telephones Main 2625 | 2626
FABRICANTS DE
Portes et Chassis, Cadres, Moulures, Bois Tournés. Toutes sortes d'ornementations interieures et extérieures. Bancs d'Eglise, etc., etc.
MARCHANDS DE
Toutes espèces de matériaux de construction. Bois de sciage, lattes, lattes métalliques, pierre pour fondations, pierre concassée, chaux, ciment, sable, gravier, papier à bâtisse et à couvertures, matériaux pour enduits, ferronnerie pour bâtisses, clous, vitres. Enfin tout ce qui entre dans la construction d'une bâtisse.
Carrière de gravier à Bird's Hill, Man.
Carrière de sable à Ste-Anne. Man.

PHONE M. 4562 B. de P. 39
NORWOOD, MAN.
MOEN, SWEENEY & HERN
CONTRACTEURS
BUREAU : 14 RUE CHAMPLAIN
Travaux d'Egoûts, Excavations et Travaux en Béton

LE PAIN
Meilleure la farine, meilleure la qualité. Notre pain est riche en saveur, il est magnifique comme fabrication; il est absolument propre et sain. Le
PAIN CANADA
est fait dans les meilleures boulangeries de l'Ouest, sous contrôle d'experts: Qualité et propreté sont constantes. Venez voir.
Vendu au prix du pain ordinaire. Demandez toujours le
PAIN CANADA
5 cts le pain
PHONE SHERBROOKE 2018

BAGUES MONTEES
Bagues montées de diamant.
Bagues montées de rubis.
Bagues montées d'émeraude.
Bagues montées de perles.
Bagues à cachet.
Bagues de mariage.
Bagues pour bébé.
DE $1.00 A $100.00
Porte & Markle
Limited
BIJOUTIERS
300-302 Ave. du Portage,
Winnipeg, Man.
On Parle Francais

VEUILLEZ PUBLIER MON TEMOIGNAGE

Afin que d'autres Malades prennent "Fruit-a-tives" et soient Guéris.

La reconnaissance—la reconnaissance sincère—a été le mobile de cette lettre. Madame Langlois était si reconnaissante envers "Fruitis-tives" qui lui avait rendu la santé et la force—qu'elle a autorisé avec plaisir la publication de sa lettre.



MME VALERE LANGLOIS.

St. Romuald, Que., 23 sept., 1912.

"C'est avec plaisir que je déclare avoir été guérie d'une grave dyspepsie et d'une constipation chronique par l'usage de "Fruit-a-tives". J'ai souffert terriblement de la constipation pendant plusieurs années et j'ai essayé de tous les remèdes dont j'ai entendu parler; j'ai été soignée aussi par les médecins sans en obtenir un bien permanent.

J'ai alors essayé "Fruit-a-tives" et ce remède aux fruits m'a complètement guérie et de la constipation et de l'indigestion. Je ne puis trop faire l'éloge de "Fruit-a-tives."

Madame VALERE LANGLOIS.

50c la boîte, 6 pour $2.50—boîte d'essai 25c. Chez les marchands ou envoyé franco sur réception du prix par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

Declarations de M. Asquith

UN AVERTISSEMENT DE L'ANGLETERRE A LA TURQUIE

Londres, — Prenant la parole, à Birmingham, au banquet donné pour célébrer le centenaire de la Chambre du commerce de cette ville, M. Asquith a fait d'importantes déclarations sur la situation balkanique et sur l'action des puissances:

En ce moment, a-t-il dit, nos yeux sont tournés vers l'Orient et le spectacle que nous apercevons est décourageant.

D'un côté, les Etats balkaniques sont en train d'inonder de leur sang les territoires qu'ils viennent d'arracher au joug turc; de l'autre, la Turquie, alors que l'encre du traité de Londres n'a pas encore séché, avance au-delà de la ligne frontière qu'elle a accepté de respecter et essaie de reprendre une partie de ce qu'elle a perdu. L'opinion de l'Europe est profondément émue. Elle demande à ses dirigeants de terminer ce sombre chapitre de l'histoire européenne.

En ce qui nous concerne, n'ayant pas d'intérêts spéciaux à défendre, nous avons fait effort incessamment et avec succès pour sauvegarder l'action harmonieuse des grandes puissances. Le concert a été loyalement maintenu, et je crois qu'il n'a jamais été moins en danger qu'aujourd'hui.

Quand on pense à tous les intérêts d'ordre historique, économique, religieux, etc., qui sont en balance, la continuation de l'entente des puissances dans leur action collective apparaît vraiment comme étant de première importance.

Afin de la poursuive, les puissances limitent autant que possible leur intervention directe.

Afin de conserver cet accord, les puissances ont obtenu deux grands résultats: elles ont pris en mains et elles continueront à prendre en mains toutes les questions relatives à l'Albanie et aux frontières de l'Egée. Ensuite, elles procéderont à la mise en œuvre du traité de Londres signé sous leurs auspices.

Ayant pris leurs sûretés sur ces points, elles ne se sont pas mêlées de distribuer, entre les Etats balkaniques les territoires conquis; elles pensaient qu'ils s'accorderaient amicalement à ce sujet.

Cet espoir a été déçu. Un Etat qui n'était pas directement intéressé dans la question, la Roumanie, est intervenu. Les puissances font tout ce qu'elles peuvent pour amener les belligérants à entrer en conférence. Nous espérons que cette conférence va se réunir et qu'une suspension d'armes et un prompt règlement de comptes vont être conclus, mais j'aime à ajouter qu'en vue de ce qui est arrivé les puissances doivent réserver leur jugement et qu'elles le réserveront.

En ce qui concerne la Turquie, la Grande-Bretagne et toutes les puissances étant disposées sur la base du récent traité à accepter le maintien de son empire en Europe dans les frontières qui ont été déterminées et à reconnaître l'intégrité de son empire en Asie, nous étions prêts à lui prêter assistance ce, qui lui permettrait d'accomplir la lourde tâche qui lui incombe.

Je veux être parfaitement net sur ce point. Si la Turquie est poussée à la folie d'ignorer les stipulations des traités, qu'elle sache qu'elle s'expose à voir se rouvrir des questions qu'il n'est nullement de son intérêt de raviver.

Une Guerre des Balkans en miniature

ECLATE DANS L'ENTREPONT D'UN STEAMER.

New-York, 8.—Les officiers du "Panonia", de la ligne Cunard, arrivant aujourd'hui de Trieste rapportent qu'une véritable guerre des Balkans en miniature n'a cessé de faire rage durant les vingt-six jours de la traversée à bord du paquebot. Parmi les passagers d'entrepont se trouvaient un grand nombre de volontaires grecs, russes, bulgares et turcs qui retournaient dans leur pays respectif après avoir pris part à la dernière guerre.

Des rixes fréquentes éclatèrent parmi eux, durant les premiers jours de la traversée; il en résulta même que plusieurs des combattants furent sérieusement blessés. Le capitaine Copper,du "Panonia", voyant cela, joua bien plus efficacement le rôle des délégués des conférences de la paix de Londres et de Bucharest; il ordonna illico un désarmement général.

Mais alors les combats continuèrent; les anciens alliés se mirent à se battre avec tout ce qui leur tombait sous la main. On eût recours aux grands moyens. On reforma les turbulents en différents groupes, chacun de même nationalité; les Grecs avec les Grecs; les Bulgares avec les Bulgares, etc.

Ce ne fut pas tout; on profita des repas pour recommencer le combat. Ici encore un remède. Les garçons reçurent l'ordre de leur enlever tout simplement couteaux, fourchettes, etc. Et, durant le reste de la traversée, les 1,121 passagers d'entrepont durent manger avec leur cuiller ou leurs mains.

Concours de Photographie Scenique

Entree ouverte a tout resident du Manitoba

Le Département Provincial d'Agriculture et de l'Immigration annonce qu'il a besoin de bonnes photographies du Manitoba pour fins de publicité et il offre les prix suivants:

Meilleure photographies	$15.00	comptant
Seconde	10 00	comptant
Les trois suivantes	5.00	comptant
Les cinq suivantes	3.00	comptant
Les dix suivantes	2 00	comptant
Les vingt-cinq suivantes	1.00	comptant

UN PRIX SPECIAL

Prix spécial pour la photographie la plus artistique d'un troupeau, moutons ou autres du genre .... $10.00.

CONDITIONS

1.—N'importe qui étant résident dans la Province du Manitoba peut concourir.

2.—Chaque photographie soumise sera considérée comme une entrée séparée.

3.—Une seule personne peut soumettre le nombre de photographies qu'elle voudra; elle peut gagner n'importe quel nombre de prix suivant son mérite.

4.—A chaque photographie on devra ajouter un billet donnant amples renseignements sur le sujet, tel que location, le nom du cultivateur, le nom et l'adresse du compétiteur, et tout fait explicatif nécessaire ou intéressant.

5.—Les photographies seront jugées entièrement sur leur mérite: sur leur excellence comme photographie et leur valeur pour fins de publicité.

6.—On peut choisir n'importe quel sujet, cependant les sujets préférés sont les scènes montrant les animaux de tous genres; Troupeau de vaches à lait, groupe de chevaux, bêtes à cornes, cochons, moutons, volailles, etc. On peut aussi envoyer des photographies de jardins et des photographies de fermes en général.

7.—Le Département se réserve le droit de conserver n'importe quelle photographie, que ces photographies gagnent des prix ou non. Toutes les photographies dont on n'aura pas besoin seront renvoyées promptement

Le concours se terminera le 31 août 1913. (On donnera le résultat du concours dans les dix jours qui suivront) Adresse

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,
CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE,
WINNIPEG, MANITOBA.

Avis de Divorce

Le présent avis est donné, que Johann Andreas Horn, de la Cité de Calgary, dans la province d'Alberta, autrefois de la Cité de Winnipeg, machiniste, demandera lors de la prochaine session du Parlément du Canada, un "Acte de Divorce" contre son épouse, Elenora Horn, (née Loëwenberger) de la Cité de New Westminster, dans la province de la Colombie Britannique, pour cause d'adultère.

Daté à la Cité de Calgary, province d'Alberta, ce 17ième jour de Juin A. D. 1913.

LENT, JONES & MACKAY,
Solliciteurs de l'Applicant.

36-49



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'ou moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frere ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300:

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Chez Nous et Autour de Nous

—On demande une servante, s'adresser à Mme J. A. Marion No 35 rue Dumoulin, Saint-Boniface.

—Une dame parlant français s'occupant de cuisine, lingerie, garde d'enfants, demande place. S'adresser au bureau du journal.

—Perdue: une épinglette. Une récompense de $5.05 sera payée à la personne qui la rapportera à M. Lanthier, No 207 rue Horace, Norwood.

—Maison à louer, 118 rue Aulnaux, $10.00 par mois. S'adresser à The Guilbault Co. Ltd., rue des Meurons, Saint-Boniface. Tel. Main 604.

—Maison à louer; -235 rue Youville, 7 chambres. $18. par mois. S'adresser à la Cie. Guilbault Ltée., rue de Meuron. Tel. M. 604 et M. 7442.

—A vendre par encan ameublement complet de maison privée, au No 97 rue Dubuc (Norwood) Saint-Boniface, à 2 heures p.m. W. Rochon, propriétaire.

—M. Emile Jean d'Ottawa est ici depuis la semaine dernière, il est venu assister aux noces d'or de son père et de sa mère M. et Mme François Jean.

—Maison à vendre ou à louer sur la rue Ritchot No. 111, avec écurie pour 8 chevaux. S'adresser à J. C. Bacuez, 112 rue Aulneau, Saint-Boniface. Phone Main 3819.

—Logements à louer; boutique de barbier et magasin, coin des rues Hamel et St-Jean-Baptiste. S'adresser à François André, 147 rue de la Morénie, Saint Boniface. Tel. Main 6125.

—Les cadets du Sacré-Cœur ont été passer une semaine à Gimli. Leur camp a été très animé, très joyeux, très intéressant et très fructueux. M. l'abbé Messier, chapelain, a accompagné les Cadets.

—On désire louer une maison toute moderne de 7 à 8 chambres dans les environs du Collège et de l'école Provencher. Addresser toute correspondance contenant renseignemenis complets à ce sujet aux soins du *Manitoba.*

—La *Canadian Wheatlands Limited,* qui exploite une ferme immense à Suffield, près de Medecine Hat, dans l'Alberta, a commencé à couper son blé, la semaine dernière avec 205 machines (binders). Il s'agissait de couper 17,000 âcres semés en blé!

—On nous prie de rappeler que les Missionnaires Oblates de la Maison-Chapelle à Saint-Boniface tiennent un atelier de reliure. Nous sommes heureux d'ajouter qu'elles font un très bon travail aux prix des relieurs de Montréal. *Les Cloches de Saint-Boniface.*

—4 Logements à louer, avec poele électrique. Magasin, restaurant ou boutique de barbier, coin des rues Hamel et Saint-Jean-Baptiste. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. François André, 147 rue de la Morenie, Saint-Boniface. Tel. Main 6125.

—Nous demandons des terrains vacants dans toutes les parties de St-Boniface, Norwood et St.Vital ainsi que des maisons. Nous vous promettons une vente rapide si les prix et conditions sont raisonnables. 59 Provencher Ave. Phone Main 3479. Bonin, Dufault et Dubois.

—M. H. R. Rogers, de Winnipeg, annonce que la European Canadian Colonisation Company, de Londres va installer des colons sur une superficie de 250,000 âcres de terrain d'ici à la fin de l'année 1914. Ces terres sont réparties dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

—Cette semaine, au Théatre Walker, la comédie "Officer 666" Sièges 15c. à 25c.; la semaine prochaine, une troupe de New-York jouera "The Passing Show of 1912"; le jour de la Fête du Travail, la troupe Killy Garden, qui jouera "l'Enchantresse"; matinée lundi le 1 Septembre.

—La Compagnie Electrique de Winnipeg a notifié ses clients qu'elle ne pourrait plus fournir l'électricité pour la cuisine et pour le chauffage à un sou le kilowatt Il faudra à l'avenir payer 3 sous, comme pour la lumière.—A force de se montrer ainsi exorbitante la Compagnie forcera les villes et municipalités environnant Winnipeg à se débarrasser d'elle, comme on l'a fait à Winnipeg.

—Le Trésorier de la Cité de Saint-Boniface est à préparer une liste des terrains sur lesquels les taxes n'ont pas été perçus depuis deux ans, et qui devront être vendus sous peu.

—Dimanche soir, 17 les Artisans Canadien-français de cette ville présentaient une horloge et une bague aux armes de la société à M. le Dr N. A. Laurendeau à l'occasion de son mariage. M J A. Beaupré présida la soirée; il y eu musique, chant cartes et rafraîchissements. Les dames et les messieurs ont fait leurs bons souhaits au Docteur.

—Vendredi, fête de l'Assomption, les élèves du collège de Saint-Boniface répondaient, en nombre, à l'invitation que leur avaient adressée les RR. PP. Jésuites d'assister à la messe de sept heures et d'y recevoir la sainte communion. Cette messe a été dite par le recteur du collège, le révérend Père Lecompte, qui reçut les voeux de religion du révérend Père de Mangaleere, S. J., Après l'office, les élèves furent conviés à déjeuner. On se dispersa ensuite dans les salles de jeu et les cours pour y passer une très agréable demie heure.

NOCES D'OR

Monsieur et madame François Jean ont célébré hier le cinquantième anniversaire de leur mariage.

Ces noces d'or ont donné lieu à une jolie réunion chez leur fils, M S. M. Jean, rue Dumoulin, où toute la famille s'est réunie. M. et Mme Emile Jean, d'Ottawa, ont fait le voyage ici pour la circonstance.

Dons la soirée il y eut réception chez M. et Mme S. M. Jean. Un grand nombre d'amis ont rempli les salons pendant quelques heures; ce fut un rendez-vous d'élégance et de cordialité.

Un orchestse exercé fit une ravissante musique pendant toute la soirée.

Des cadeaux riches et nombreux furent offerts aux jubilaires par la famille et les amis.

M. et Mme Francois Jean ont maintenant leur demeure dans la province de Québec, mais ils ont été bien inspirés en venant célébrer leurs noces d'or au milieu de leurs anciens amis de Saint-Boniface et de Winnipeg.

Le *Manitoba* s'associe de tout cœur aux marques d'estime qu'on a données au vénérable couple et lui offre l'hommage empressé de ses voeux respectueux.

Mariage

Ce matin, a eu lieu a Walhalla, Dakota Nord, le mariage de Mademoiselle Eva Mai Brûlé, fille de M. Potrus Brûlé, avec M. le docteur N. Albert Laurendeau fils de M. Louis Laurendeau, de Saint-Boniface.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée en l'église de Walhalla.

Nous offrons nos meilleurs vœux au nouveau couple.

• • •

Lundi soir, les amis de M. le docteur Laurendeau se sont réunis au club Laurier pour lui présenter félicitations et cadeaux.

Le discours d'occasion a été fait par M. le docteur Lachance

Il y eu discours, musique et chant j'usqu'à une heure avancée. Ce fut une très jolie réunion.

NOYADE

Nous avons le regret d'enrégistrer la noyade de M. Alexandre Horace Marion, fils de M. Roger Marion de cette ville M. Marion s'est noyé en se baignant dans la Rivière Rouge près du Wildwood Crescent, à trois heures jeudi dernier. Il a été pris, apparemment, par les crampes; et malgré tous les efforts pour le sauver, on ne put y réussir. On le retira de l'eau dix minutes après l'accident; on essaya de la respiration artificielle, mais ce fut sans résultat.

M. Marion était gérant du Norwood Fruit Store, 8 rue St-Joseph. Il était très bien connu parmi nous. C'était un ancien élève du Collège de Saint-Boniface. Il était agé de 38 ans; et il sera vivement regretté par ses nombreux amis.

Ses funérailles ont eu lieu samedi dernier à la Cathédrale. Le service a été chanté par M. l'abbé Derome, avec comme diacre M. l'abbé De Munter et sous-diacre M. l'abbé Alex Lambert. Le défunt était un calligraphe remarquable; pendant plusieurs années consécutives ce fut lui qui en sa qualité de clerc sessionnel, copia l'adresse en réponse au discours du Trône que la législature présente au lieutenant-gouverneur.

Nous offrons à M. et Mme Marion, et à la famille nos très sincères condoléances.

Pelerinage

Il y aura pèlerinage à Ste-Anne-de-Chênes mardi le 26 août.

Prix du passage, aller et retour, pour adultes .95c, pour enfants .50c.

Il est absolument entendu que les billets doivent être achetés à l'Archevêché. Il n'y aura de billets à vendre ni aux gares ni sur le train.

On est prié d'apporter un goûter pour le midi.

Départ de Winnipeg à 8 hrs du matin; Retour: départ, de Ste-Anne à 4 hrs.

On reconstruit Athabaska

Athabaska, 19—Les travaux de reconstruction des quartiers détruits par l'incendie de la semaine dernière sont activement poussés. Les décombre ont été enlevés en grande partie, et plusieurs constructions nouvelles sont presque terminées. L'hotel Athabaska a été réouvert dans dans l'édifice Leng; l'hôtel Grand Union sera transféré provisoirement dans l'édifice Barber. Les banques, dont les édifices avaient été détruits, ont repris leurs opérations dans des locaux provisoires.

(*Courrier de l'Ouest.*)

Under "The Municipal Act"

Rural Municipality of Ste. Anne

SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES

By virtue of a warrant issued by the reeve of the Rural Municipality of Ste. Anne in the Province of Manitoba, under his hand and the corporate seal of the said municipality, to me directed, and bearing date the fourteenth day of July, commanding me to levy on the several parcel of land hereinafter mentioned and described for the arrears of taxes due thereon with costs, I do hereby give notice that unless the said arrears of taxes and costs are sooner paid I will, on Thursday, the twenty-first day of August A. D. 1913, at the municipal office in the Village of Ste. Anne, proceed to sell by public auction the saids lands for the said arrears and costs.

DESCRIPTION	Sec.	T.	Rg	Acres	Arrears	Costs	Amount
S. E. qr	3	7	7	104	$90 17	50	$90 67
W. hf. of W. hf. L. S. 12 & 13.	2	7	8	20	28 74	50	29 24
L. S. 5 6 S. hf. of L. S 11 & 12	3	7	8	120	88 09	50	88 59
S. E. qr	7	7	8	160	71 74	50	72 24
Part of	17	7	8	40	24 66	50	25 16
S. hf.	17	7	7	320	69 03	50	69 53
S. E qr	16	8	8	160	53 34	50	53 84
Village Lot, Richer	16	8	8	1	69 30	50	69 80
Village Lot, Richer	16	8	8	3	46 66	50	47 16
Village Lot, Richer	17	8	8	7	11 30	50	11 80
S. E qr	10	8	9	160	32 68	50	33 18
6 chs. of	33	7	7	32	141 44	50	141 94
Wly 10 chs. S. hf E. of river	34	7	7	150	57 51	50	58 01
S. W. qr	2	8	7	160	85 13	50	85 63
N. W. qr. E. hf S. W. qr	22	8	7	240	176 44	50	176 94
Th. S. W. 16 and E. hf. of S. E.	17	8	6	160	46 47	50	46 97
Wly 4 chs. lot	20	......	......	64	53 66	50	54 16
Nd 4 chs lot	20	......	......	64	58 84	50	59 34
S. hf. fl	34	8	6	239	138 31	50	138 81
N. W. qr. 27 E. hf. of N. E	28	8	7	240	91 81	50	92 31
N. W. qr. and W. hf. of N. E. qr.	28	8	7	240	75 26	50	75 76
N. W. qr. 32 and W. hf of N. W.	33	8	7	240	80 55	50	81 05
N. hf. of N. W. qr.	35	8	7	80	69 98	50	70 48
Village of Ste. Anne, Lot	52	......	......	1	7 12	50	7 62
Village of Ste. Anne, Lot	55	......	......	1	11 13	50	11 66
Village of Ste. Anne, Lot	59	......	......	1	17 28	50	17 78
Village of Ste. Anne, Lot	65	......	......	1	12 78	50	13 28

This is a corrected list.

Dated at Ste. Anne, Manitoba, this fifteen day of August, A. D. 1913.

G. E. LARUE,
Secretary-Treasurer.

Vente a l'encan

Lundi prochain 28 du courant à 10 hrs. du matin sur les ordres de Monsieur F.X. Normandeau, bailli à Saint Boniface, M. J.P. Hayner, encanteur à Winnipeg procédera à la vente, avenue Provencher No 82 d'un stock important de marchandises sèches, neuves. Complets pour hommes, chaussures d'hiver et d'été, pardessus, habillements de dessus etc. etc. En cas d'offres suffisante le tout sera vendu en block.

MINISTERE de la MILICE et de la DEFENSE

Nouveau Champ de Tir a Winnipeg, Man.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES soumissions mises sous enveloppe portant la suscription: "Soumission pour nouveau Champ de tir à Winnipeg. Man.," et adressées au Directeur des Contrats, Ministère de la Milice et de la Défense, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi du 25è. jour d'août, 1913, pour la construction d'un nouveau champ de tir à Winnipeg, Man.

On peut voir les devis et obtenir tous les renseignements voulus en s'adressant aux bureaux de l'officier commandant le district militaire no. 10 à Winnipeg, Man., et du Directeur Général des Services du Génie, Ministère de la Milice et de la Défense, Ottawa.

Les soumissions devront être faites sur la formule fournie par le ministère; et être accompagnées d'un chèque accepté par une banque à charte canadienne, pour 10 p.c. du montant de la soumission, payable à l'ordre de l'honorable ministre de la Milice et de la Défense; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux, aux conditions mentionnées dans l'offre.

Le ministère ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

EUGENE FISET, colonel,
Sous-ministre
Ministère de la Milice et de Défense,
Ottawa, 24 juillet 1913.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été autorisés par le ministère.

Province de Manitoba

Soumissions.

Les soumissions cachetées et marquées "Soumission pour plate-forme d'Approche" seront reçues par le soussigné jusqu'à midi vendredi le 22 août pour la plate-forme d'approche des soutes à charbon du Collège Agricole, à Saint-Vital.

On peut voir les plans, devis et formules de soumission au bureau de l'architecte provincial, 261 rue Fort Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque accepté pour 5 par cent. du montant. Ce chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou, l'ayant signer refuserait de l'exécuter ou l'exécuterait mal. La plus basse ou aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

G. R. COLDWELL,
Ministre des Travaux Publics par intérim.
Winnipeg, août le 14, 1913.—42



Departement de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION—DISTRICT DE WINNIPEG.

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 5 Septembre 1913, les terres à culture suivantes seront mise à la disposition du public qui pourra faire ses entrées comme Homestead.

Township 34 Rang 16, à l'Ouest du Méridien Principal, à l'exception des Sections 1, 2, 11, et 12.

Daté à Winnipeg, 5 Août 1913,

L. RANKIN,
Agent.

40-42

